



**12<sup>e</sup> Commission technique du Réseau des instances de régulation méditerranéennes**  
**29 juin 2018**  
**Barcelone, Catalogne, Espagne**

La 12<sup>e</sup> Commission technique du RIRM s'est réunie à Barcelone, le 29 juin 2018, à l'invitation du président du *Consell de l'Audiovisual de Catalunya* (CAC), qui exerce la vice-présidence entrante du réseau et accueillera la 20<sup>e</sup> assemblée plénière du réseau les 22 et 23 novembre prochains.

Outre le CAC, six autorités étaient représentées :

- le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de France au titre de la présidence du réseau et du secrétariat exécutif ;
- la Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC) d'Espagne au titre de la vice-présidence sortante ;
- L'Autorità per le garanzie nelle comunicazioni (AGCOM) d'Italie, membre fondateur du réseau ;
- l'Entidade Reguladora para a Comunicação Social (ERC) du Portugal, membre fondateur du réseau ;
- le Conseil national de la radio et de la télévision (CNRTV) de Grèce, membre fondateur du réseau ;
- la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, au titre du secrétariat exécutif.

**Compte rendu et relevé de décisions**

**M. Roger Loppacher, vice-président du RIRM** et hôte de la réunion a accueilli les participants et ouvert les travaux de la commission technique.

**M. Frédéric Bokobza, directeur général adjoint du CSA**, suppléant M. Olivier Shrameck, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel CSA (France) et président en exercice du RIRM, a rappelé l'objet de la réunion, conformément à l'article 5 de la Charte du réseau.

**I - Suivi des travaux du réseau depuis la 19<sup>e</sup> assemblée plénière**

**Ont été évoqués :**

**1/ L'atelier sur le traitement de l'information relative à la crise des migrants et réfugiés méditerranéens organisé par la CNMC le 28 juin 2018 à Barcelone au titre du suivi de la déclaration de Barcelone**

**M. Josep Maria Guinart, membre de la CNMC et vice-président sortant du RIRM**, a dressé un premier bilan de l'atelier tenu la veille avec la participation des différents parties prenantes, professionnels des médias, journalistes, représentants des organisations internationales, régulateurs, société civile.

M. Guinart a souligné le caractère positif de la réunion et la pertinence des échanges sur le rôle des journalistes et la responsabilité des régulateurs pour le respect de la liberté d'expression et le respect des droits fondamentaux dans le traitement de l'information relative à la crise des réfugiés et des migrants méditerranéens.

Il a également insisté sur l'importance de poursuivre le travail de plaidoyer et de sensibilisation mené par le réseau sur ce sujet.

***Les conclusions et recommandations de l'atelier seront présentées par la CNMC lors de la 20e assemblée plénière de novembre 2018.***

## **2/ La participation des réseaux de régulateurs à la 62<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unies, mars 2018, New York**

A l'initiative de **Mme Amina Lemrini Elouahabi, présidente de la HACA du Maroc**, le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM), le Réseau des instances africaines de régulation de la communication (RIARC), la Plateforme ibéro-américaine des régulateurs de l'audiovisuel (PRAI), la Plateforme des régulateurs de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le RIRM, représenté par Sylvie Pierre Brossolette, membre du CSA au titre de la présidence du réseau, se sont réunis lors du *Side Event* consacré à la liberté de communication et l'égalité hommes/femmes organisée le 15 mars en marge de la 62<sup>ème</sup> session de la CSW.

A cette occasion, les régulateurs ont diffusé une déclaration commune sur l'égalité des genres dans les médias.

Mme Amina Lemrini Elouahabi a souligné l'importance de l'événement et des actions parallèles de plaidoyer qui ont permis aux régulateurs de faire connaître sur la scène internationale leurs engagements en faveur de l'égalité des genres.

***La HACA présentera un rapport sur cet événement avec les enseignements et les recommandations à l'assemblée plénière de Barcelone les 22 et 23 novembre 2018.***

## **3/ Les travaux en cours du groupe de travail genre et médias sur le traitement de l'information relative à la violence de genre dans les médias audiovisuels**

**Mme Carme Figueras, membre du CAC Catalan**, au titre de la co-présidence du groupe de travail partagée avec l'ERC du Portugal, a présenté l'état d'avancement de l'étude en cours par le groupe de travail.

Elle a notamment rappelé la définition de la violence de genre issue de la convention du Conseil de l'Europe d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et a présenté le cadre global de l'étude.

Participent à l'étude les autorités croate, andalouse, catalane, espagnole, française, grecque, portugaise, marocaine et serbe. Le CCSB d'Israël, qui avait manifesté son intérêt, doit confirmer sa participation.

A l'invitation du CAC et de l'ERC, co-présidents du GT, deux réunions de travail ont eu lieu le 23 février à Lisbonne et le 27 avril à Barcelone sur la méthodologie et les indicateurs.

L'étude comporte :

- un état des lieux des cadres juridiques sur la violence de genre à partir des réponses des membres au questionnaire adressé le 23 mars 2018;
- une analyse comparative du traitement de l'information sur la violence de genre au cours des mois de mars, avril et mai 2018 dans les journaux télévisés de la mi-journée et du soir (une chaîne publique, une chaîne privée) : informations relatives à des agressions subies par des femmes et/ ou à des meurtres de femmes et aux politiques publiques de prévention de la violence sexiste, campagnes de sensibilisation.

***Propositions et réactions :***

- Capitalisant les acquis de l'atelier tenu la veille sur le traitement de l'information relative à la crise des migrants et réfugiés méditerranéens, la présidente de la HACA du Maroc a suggéré d'introduire la question de la violence de genre à l'égard de femmes migrantes et réfugiées comme nouvel élément d'analyse.
- Madame Charis Tsigou, représentante du CNRTV de Grèce, membre du groupe de travail, a exposé le travail mené par le CNRTV en collaboration avec le centre nationale pour l'égalité des sexes sur le volet juridique de l'étude en cours.
- Madame Sonia Monjas (CNMC) a informé que l'étude du RIRM sur les stéréotypes sexistes dans la publicité a été évoquée et saluée lors de la dernière réunion de l'EPRA au Luxembourg en mai 2018.

***Prochaines étapes :***

- *L'ERC du Portugal présentera, lors de la 20e assemblée plénière, une synthèse sur le cadre législatif en vigueur.*
- *Le 15 décembre 2018 a été retenu comme date limite d'envoi de l'analyse sur le monitoring (couvrant la période de mars à mai 2018).*
- *L'étude finale sera présentée au courant de l'année 2019.*

**4/ Point d'information sur les activités à venir**

**M. Frédéric Bokobza** a évoqué le projet, qui reste à confirmer, de réunion des présidents de réseaux de régulateurs ERGA, EPRA, RIRM, PRAI, REFRAM et RIARC en octobre 2018 à Paris.

**II - Préparation de la 20e assemblée plénière, Barcelone, les 22 et 23 novembre 2018**

**1/ Thèmes à inscrire à l'ordre du jour**

**M. Roger Loppacher** a présenté les deux thèmes proposés par le CAC (« **les conséquences des nouveaux services de médias audiovisuels en ligne sur l'écosystème des médias et sur les droits humains** » et « **le futur des médias de service public** ») ainsi que les différentes propositions reçues des instances membres.

Il a fait référence à la révision en cours de la directive SMA de l'UE et a souligné la pertinence pour les régulateurs d'aborder, à la lumière de cette révision, l'avenir des médias de service public à l'ère du numérique.

Il a ensuite invité les participants à présenter leurs idées et propositions de thématiques.

**M. Frédéric Bokobza (CSA)** a indiqué que le CSA, au titre de la présidence du réseau, interviendra sur le suivi de la déclaration de Marseille « Pour une régulation de l’audiovisuel renouée dans l’environnement numérique ». Ce suivi pourra être réalisé à l’échelle nationale, en présentant les résultats d’un sondage des autorités membres sur l’évolution de leurs compétences et des formes de régulation.

**Les représentants de l’ERC (Portugal) et de la CNMC (Espagne)** ont évoqué l’importance de traiter la thématique de la « transparence » (notamment sous l’angle de la transparence de la propriété des médias) à la lumière de la révision de la directive SMA.

**Mme Amina Lemrini Elouahabi** a suggéré que chaque autorité présente, en ouverture de l’assemblée plénière, un exposé sur leurs activités et sur l’évolution de leur paysage audiovisuel durant l’année écoulée, à l’image de ce qui se fait dans d’autres réseaux. Elle a également formulé la proposition d’aborder la thématique de « l’évolution du rôle des régulateurs face à la donne numérique ».

S’inspirant des meilleures pratiques dans le cadre d’autres réseaux de régulateurs, **M. Amin Azziman**, directeur de la coopération Internationale à la HACA du Maroc, a proposé d’introduire un nouveau format d’ateliers thématiques interactifs simultanés (notamment le format « World Cafe »), utilisé notamment lors des dernières réunions du REFRAM et de l’EPRA, et qui permet de couvrir plus de sujets d’intérêt commun avec restitution/partage des résultats en séance plénière.

**Prochaines étapes:**

- *Un courrier de la vice-présidence proposant un ordre du jour pour la 20e assemblée plénière sera adressé aux membres en vue de recueillir leurs propositions d’intervention en septembre.*  
*Il sera demandé aux membres de fournir un court rapport, sur le modèle de ceux transmis à l’EPRA, rassemblant les éléments d’information sur la régulation et la politique audiovisuelles dans leur pays, aux fins d’information des autres membres.*  
*Dans le cadre du suivi de la déclaration de Marseille « Pour une régulation renouée dans l’environnement numérique » effectué par la présidence française, les membres seront invités, à l’occasion de ce rapport, à faire état de l’évolution de leurs compétences et des outils de régulation en matière de services en ligne.*
- *L’ordre du jour sera finalisé en septembre après le recueil des propositions d’intervention des membres.*

**2/ Vie du Réseau**

Rappel de la procédure pour la vice-présidence à venir (article 4 de la Charte). Aucun candidat ne s’est pour l’heure manifesté.

- *Un courriel du secrétariat exécutif rappelant la procédure d’appel aux candidatures à la vice-présidence entrante et invitant les membres à manifester leur intérêt et à adresser leur candidature écrite sera envoyé le 15 juillet.*
- *21 septembre: date limite de réception des candidatures par le secrétariat exécutif.*
- *Fin septembre : communication de la liste des candidats à l’ensemble des membres du RIRM.*